

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN
M. Arnaud HOURDIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL
M. Erik LINQUIER
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de membres présents : 52
Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.35: Convention de partenariat pédagogique et artistique conclue entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) et le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-l'École.

VERSAILLES

08.07.14

- **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le décret ministériel n°2006-1248 du 12 octobre 2006 et la loi du 13 août 2004 relatifs au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de théâtre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales.

La Charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001 prévoit que les collectivités territoriales ont vocation à susciter et accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions...», notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existant à proximité ».

La loi de décentralisation du 13 août 2004 réaffirme quant à elle les missions de diffusion et d'animation culturelle des établissements d'enseignement artistique.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles développe ainsi des liens avec de nombreux partenaires culturels locaux, dans le but de proposer à ses élèves une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle et de participer à la vie culturelle locale.

Dans ce contexte, depuis 2007, il coproduit chaque année un opéra ou une œuvre de musique de scène. Plusieurs pièces majeures ont ainsi été présentées, pour la plupart au Théâtre Montansier de Versailles : « Cavalleria Rusticana » de Pietro Mascagni, « Cendrillon » de Jules Massenet, « Astrée » de Pascal Colasse, « L'Arlésienne » de Georges Bizet et Alphonse Daudet, « Le pouvoir de l'Amour » de Pancrace Royer, « Le songe d'une nuit d'été » de Félix Mendelssohn et William Shakespeare et enfin « Carmen » de Georges Bizet.

Ces dernières années, l'accent a été mis sur le développement de partenariats avec les communes de Versailles Grand Parc. Ainsi, les élèves et étudiants du CRR ont été invités à se produire dans le cadre des programmations annuelles des communes de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury, en plus des nombreuses collaborations existantes avec Versailles.

Le 21 juin 2012, dans le cadre des événements intercommunaux soutenus par Versailles Grand Parc, la ville de Saint-Cyr-l'École a accueilli dans son Théâtre Gérard Philippe une représentation du « Mariage de Figaro » par Comédiens et Compagnie. Cette création, issue du Mois Molière de Versailles, a connu un très vif succès. Programmée fin juin, cette représentation permettait également d'introduire la nouvelle saison du Théâtre auprès des abonnés et du public de Saint-Cyr-l'École et de Versailles Grand Parc.

Forts de ces différentes expériences positives, le CRR et le Théâtre Gérard Philippe ont imaginé une coproduction pour juin 2015 autour de la création d'un opéra mythique, « Don Giovanni » de Mozart.

La mise en scène sera confiée à Isabelle Starkier, dont la compagnie est accueillie en résidence à Saint-Cyr-l'École depuis 2013.

Le projet réunit ainsi les forces vives artistiques du territoire (étudiants et professeurs du Conservatoire, artistes en résidence et équipes du théâtre) dans une dimension intercommunale.

Compte tenu de la nature pédagogique de ce projet et du calendrier de programmation du Théâtre, il convient de définir dès à présent les modalités de mise en œuvre de cette création pour laquelle le travail démarrera dès septembre



2014.

Le contenu artistique et pédagogique ainsi que le montage budgétaire du projet font l'objet d'étapes de validation hiérarchique tout au long de son déroulé. Les conditions de financement sont définies dans la convention, fruit d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacun des partenaires est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de Versailles Grand Parc pour le fonctionnement du CRR (lignes budgétaires dédiées aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) *d'adopter les termes de la convention de partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles et le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-l'Ecole pour la création de l'opéra Don Giovanni en juin 2015 ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent ;*
- 3) *dit que les dépenses sont prévues au budget de Versailles Grand Parc.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **52**

Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

PREF 78

06.07.14